TRANSITIONS PRO GUADELOUPE
Immeuble Orlando - LOT n°45
39 rue Ferdinand Forest, ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

BDO Passionnément engagé.

Tel : 33 (0) 1 69 11 85 40
Fax : 33 (0) 1 64 57 80 72
www.bdo.fr

4, allée de Londres
Zone d'Activité de Courtabœuf
91140 VILLEJUST
FRANCE

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil d'Administration de TRANSITIONS PRO GUADELOUPE,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Villejust, le 6 juin 2025

Signé par Beatrice Laroche
Le 06/06/2025
ID: tx_DYQBY6dqow4m

SAS BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Représentée par Béatrice LAROCHE

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE
Immeuble Orlando - LOT n°45
39 rue Ferdinand Forest, ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

BDO Passionnément engagé.

Tel : 33 (0) 1 69 11 85 40
Fax : 33 (0) 1 64 57 80 72
www.bdo.fr

4, allée de Londres
Zone d'Activité de Courtabœuf
91140 VILLEJUST
FRANCE

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'Association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements de Financement de Formation

Votre Association comptabilise en charges à payer des Engagements de Financement de Formation pour couvrir les formations non encore réalisées à la date de clôture de l'exercice, tels que décrit dans la note « 5.2 Notes sur le bilan Passif - Charges à payer par poste du bilan » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association, décrites dans la note « 5.2 Notes sur bilan Passif - Charges à payer par poste du bilan » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches, et plus particulièrement les modalités de détermination des taux d'annulation d'engagement utilisés.

Produits et Créances relatives aux subventions

Votre Association comptabilise en produits de formation, les contributions et les subventions de formation, déterminées sur la base des engagements arrêtés à la date de clôture, tels que décrits dans les notes « 5.1 Notes sur le bilan Actif - Créance France Compétences, Créance Transco et Subventions à recevoir » et « 5.3 Notes sur le compte de résultat - Produits de formation » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association, décrites dans les notes « 5.1 Notes sur le bilan Actif - Créance France Compétences, Créance Transco et Subventions à recevoir » et « 5.3 Notes sur le compte de résultat - Produits de formation » de l'annexe. Sur la base des conventions mises à notre disposition, nous avons mis en œuvre les sondages nécessaires à la validation des sommes enregistrées en produits de formation et aux informations figurant en annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société**Erreur ! Signet non défini.** à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villejust, le 6 juin 2025,

Signé par Beatrice Laroche
Le 06/06/2025
ID: tx_DYQBY6dqow4m



BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Représentée par Béatrice LAROCHE

Sommaire

ACTIF 2
PASSIF 3
COMPTE DE RÉSULTAT 4
ANNEXE 5
1. Activités de l'entité 5
2. Faits significatifs de l'exercice 5
2.1 Comptabilisation du produit de subvention FSE 2023 5
2.2 Évolution de la trésorerie 5
3. Événements postérieurs à la clôture 6
4. Règles et méthodes comptables 6
4.1 Principes généraux 6
4.2 Comptabilisation des conventions de financement 6
4.3 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation 7
4.4 Excédents de trésorerie 8
4.5 Immobilisations et amortissements 9
4.6 Créances 9
4.7 Produits à recevoir 9
4.8 Charges constatées d'avance 9
4.9 Frais de fonctionnement 9
5. Détail des comptes 10
5.1 Notes sur le bilan actif 10
5.2 Notes sur le bilan passif 11
5.3 Notes sur le compte de résultat 12
5.4 Suivi de l'effectif annuel 12
5.5 Indemnités de fin de carrière 13
5.6 Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes 13
6. Éléments hors bilan 13
7. États financiers par dispositif 14
7.1 PTP 14
7.2 FIPU 18
7.3 TRANSCO 22
7.4 CIF 26

BILAN
ACTIF

ACTIF	31/12/2024 Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	31/12/2023 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 777	3 814	963	1 616
Immobilisations corporelles	122 405	105 466	16 939	21 225
Immobilisations financières	3 131		3 131	2 940
Total I	**130 313**	**109 280**	**21 034**	**25 781**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	869 859		869 859	951 239
Créance Transco	0		0	0
Subventions à recevoir	2 201 674		2 201 674	2 370 933
Autres créances	29 302	15 778	13 524	76 677
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	997 206		997 206	1 875 572
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 651		5 651	1 129
Total II	**4 103 692**	**15 778**	**4 087 914**	**5 275 550**
TOTAL ACTIF (I+II)	4 234 005	125 057	4 108 948	5 301 331

BILAN
PASSIF

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	581 826	1 397 299
Résultat de l'exercice	124 809	-815 473
Total I	**706 635**	**581 826**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	0	0
Total II	**0**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	0	0
Total III	**0**	**0**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	0	0
DETTES D'EXPLOITATION		
Dette à reverser - Transco	132 292	134 978
Subventions à reverser	0	27 342
Dette envers France Compétences	479 743	476 843
Charges à payer pour engagements de financement de formation	2 701 827	3 987 106
Dettes fournisseurs	49 092	61 348
Dettes fiscales et sociales	39 358	31 889
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	0	0
Total IV	**3 402 313**	**4 719 505**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	4 108 948	5 301 331

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023	Variation	%
Concours de France Compétences	1 602 890	1 743 060	-140 170	-8%
Contribution Transco	48 836	-33 982	82 818	-244%
Subventions de formation	998 361	-82 263	1 080 624	-1314%
▫ *Fonds Social Européen (FSE)*	*998 142*	*26 381*	*971 761*	*3684%*
▫ *Etat*	*0*	*0*	*0*	*N/A*
▫ *Régions*	*219*	*-8 537*	*8 756*	*-103%*
▫ *Autres (Agefiph)*	*0*	*-100 107*	*100 107*	*-100%*
Reprise fonds dédiés	0	105 098	-105 098	-100%
Total I : Produits de formation	2 650 087	1 731 913	918 174	53%
Charges de formation	2 256 716	1 642 081	614 635	37%
Reversement France Compétences	0	0	0	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	0	476 843	-476 843	-100%
Reports en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Autres charges de formation	15 778	0	15 778	N/A
Total II : Charges de formation	2 272 494	2 118 924	153 570	7%
TOTAL III : RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION (total I - total II)	377 593	-387 012	764 605	-198%
Subvention de fonctionnement	171 977	-9 572	181 549	-1897%
Transfert de charges	0	0	0	N/A
Reprises de provision pour risques et charges	0	0	0	N/A
Reprise fonds dédiés	0	2 532	-2 532	-100%
Autres produits	11	2 534	-2 524	-100%
Total IV : Produits liés au fonctionnement	171 987	-4 506	176 493	-3917%
Achats et charges externes	118 696	124 864	-6 168	-5%
Impôts et taxes	1 314	673	642	95%
Charges de personnel	298 269	277 742	20 527	7%
Report en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	6 289	7 770	-1 481	-19%
Autres charges	202	8	194	2294%
Total V : Charges liées au fonctionnement	424 771	411 057	13 714	3%
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	-252 784	-415 562	162 779	-39%
TOTAL V : RESULTAT D'EXPLOITATION (total III - total VI)	124 809	-802 574	927 384	-116%
Produits financiers				
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	0	0	0	N/A
Produits exceptionnels	0	0	0	N/A
Charges exceptionnelles	0	12 899	-12 899	-100%
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-12 899	12 899	-100%
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	124 809	-815 473	940 283	-115%

ANNEXE

1. Activités de l'entité

Depuis 2020, les associations TRANSITIONS PRO correspondent à la nouvelle appellation des FONGECIF (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation). En charge du financement de la transition professionnelle des salariés, les associations TRANSITIONS PRO sont coordonnées par l'association paritaire nationale CERTIF PRO, en lien avec l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux.

Régionalisés sur l'ensemble du territoire français, les organismes paritaires que sont les associations TRANSITIONS PRO ont pour objet, notamment, d'assurer :

- La gestion des projets de transition professionnelle des salariés,
- L'analyse des besoins en emplois et en compétences sur le territoire permettant l'élaboration et la mise en œuvre des parcours professionnels,
- La mise en place d'actions d'information sur la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles et l'organisation des sessions de validation de cette certification.

L'association gère une enveloppe annuelle de financement comprise entre 2 M€ et 3 M€.

Les dispositifs financés par l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE sont les suivants :

- PTP (projet de transition professionnelle),
- TCOI (transitions collectives ou TRANSCO),
- FIPU (prévention de l'usure professionnelle),
- VAE (validation des acquis de l'expérience).

L'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE est aussi en charge :

- D'organiser les jurys du socle de connaissances et de compétences professionnelles, d'instruire les dossiers relatifs au certificat CléA et de délivrer (ou non) la certification visée,
- D'examiner et de vérifier le caractère réel et sérieux du projet de reconversion professionnelle dans le cadre du dispositif Démissionnaire.

2. Faits significatifs de l'exercice

2.1 Comptabilisation du produit de subvention FSE 2023

Conformément au règlement n° 2018-06 de l'ANC, le produit de subvention FSE au titre du millésime 2023 n'avait pas été comptabilisé dans les comptes 2023 en raison de l'absence de convention signée lors de l'arrêté des comptes.

Le produit de subvention a été reconnu sur l'exercice 2024 à la suite de la signature de la convention en décembre 2024. Il représente 1 017 K€, montant auquel s'ajoutent 152 K€ de frais de gestion.

2.2 Évolution de la trésorerie

La trésorerie de l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE s'élève à 997 K€ au 31 décembre 2024, soit une baisse de 878 K€ par rapport à la clôture 2023. Cette évolution s'explique principalement par le retard du versement du solde de la subvention FSE 2020-2022 de 956 K€ par le Fonds européen alors que le volume de décaissements réalisés sur l'exercice a fortement augmenté (3 542 K€ en 2024 contre 1 726 K€ en 2023).

3. Événements postérieurs à la clôture

La signature de la convention FSE au titre de 2024 est attendue pour 2025.

La Convention d'Objectifs et de Moyens à signer avec l'Etat au titre de 2025 est en cours de discussion avec la DEETS de Guadeloupe.

4. Règles et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions :

- Du plan comptable applicable aux associations TRANSITIONS PRO selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2019-03 du 5 juillet 2019 homologué le 26 décembre 2019 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019,
- Du règlement n° 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui abroge le règlement CRC n° 99-01 (modifié en 2004) et tous les règlements le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Une image fidèle,
- La comparabilité,
- La régularité,
- La sincérité,
- La prudence,
- La permanence des méthodes,
- La continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes qui suivent.

4.2 Comptabilisation des conventions de financement

Les conventions de financement conclues entre l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE et un organisme financeur prévoient l'attribution par l'organisme financeur d'une aide en contrepartie de la réalisation par l'association de l'opération de formation mentionnée dans la convention.

Conformément au règlement n° 2018-06 de l'ANC, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative (article 142-8). **Par conséquent, la subvention FSE d'un montant maximal de 1 615 K€ au titre du millésime 2024, toujours en cours d'instruction et devant être signée en 2025, n'a pas été reconnue en produit sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.**

En revanche, les engagements nets d'annulations théoriques pris au titre de cette même convention pour un montant de 1 083 K€ ont été comptabilisés en charges sur l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le produit de subvention FSE non reconnu à la clôture 2024 s'élève par conséquent à 1 083 K€ auquel s'ajoutent 173 K€ de frais de gestion.

Le critère d'engagement des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de la subvention. Cette condition suspensive est levée lors de la constatation par le financeur de l'engagement par l'association des actions de formation selon les modalités prévues dans la convention de financement.

Les appels à projets sont comptabilisés à l'actif du bilan de la manière suivante :

- Montant notifié par le financeur dans la limite des engagements déclarés par les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) après application d'un taux d'annulation probable,
- Retrait du montant des acomptes déjà reçus.

Une dépréciation du produit à recevoir de la subvention peut être constituée pour tenir compte des annulations éventuelles sur la quote-part de subvention concernée.

Fonds dédiés

D'après l'article 132-1 du règlement des associations n° 2018-06 du 5 décembre 2018, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif "Fonds dédiés" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds dédiés".

Les sommes inscrites correspondent à la part non consommée d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution ou à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice dans le cas d'une convention pluriannuelle.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont rapportées en produits au compte de résultat à mesure que le projet défini se réalise au cours des exercices suivants.

Lorsque les ressources n'ont plus lieu d'être utilisées, pour un projet clos par exemple, le solde des fonds dédiés peut être transféré à un autre projet avec l'accord du tiers financeur et une information est mentionnée dans l'annexe des comptes.

Au 31 décembre 2024, aucune convention n'a fait l'objet de fonds dédiés.

4.3 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation

Les charges de formation sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les engagements de formation sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions.
- Les actions de formation engagées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en charges à payer. Afin de tenir compte du doute subsistant sur leur niveau de réalisation, ces engagements sont diminués d'un taux d'annulation probable calculé sur une moyenne historique par dispositif.

4.4 Excédents de trésorerie

En application des articles R. 6332-27 à R. 6332-29 du Code du travail, les disponibilités dont l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE peut disposer au titre des actions du PTP ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées (à l'exception des dotations aux amortissements et provisions) au cours du dernier exercice clos.

Aucun excédent au titre des disponibilités excédentaires n'est à reverser au 31 décembre 2024.

Evaluation du tiers des charges comptabilisées

ELEMENTS	PTP
Charges d'activité PTP	2 209 739
Charges de fonctionnement PTP (yc financières et exceptionnelles)	386 541
Total des charges comptabilisées sur le dispositif PTP	**2 596 280**
Retraitements	
- Dotations aux amortissements et aux provisions (DAP)	21 501
- Dotations aux reports en fonds dédiés	0
- Reversements au titre des disponibilités excédentaires	0
Total des charges comptabilisées hors excédents financiers et DAP	**2 574 779**

Tiers des charges comptabilisées hors excédents financiers et DAP	**858 260**

Détail des comptes financiers et des dettes financières

ELEMENTS	PTP
1/ Valeurs mobilières de placement	0
2/ Banques - Etablissements financiers et assimilés / comptes à solde débiteur et caisse	625 545
3/ Compte de liaison débiteur ou créditeur	
4/ Banques - comptes à solde créditeur et concours bancaires courants	0
5/ Acomptes CPF reçus du FC	0
6/ Fonds perçus du FSE	0
SOUS-TOTAL (1 + 2 +/- 3 - 4 - 5 - 6) :	**625 545**

Evaluation des disponibilités excédentaires au 31 décembre 2024

Evaluation des disponibilités excédentaires au 31/12/2024	PTP
Disponibilités au 31/12/2024	625 545
+ Plus-values latentes au 31/12/2024	0
Disponibilités au 31/12/2024	**625 545**
1/3 des charges comptabilisées au 31/12/2024	**858 260**
Montant des disponibilités excédentaires	**Néant**

4.5 Immobilisations et amortissements

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire basé sur la durée d'utilisation probable du bien.

Les durées utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles 1 à 5 ans,
- Agencements et installations 10 à 20 ans,
- Matériels de bureau et informatiques 5 à 10 ans,
- Mobilier de bureau 5 ans.

4.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.7 Produits à recevoir

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions conclues entre les organismes financeurs et les commissions paritaires interprofessionnelles régionales sont rapportées en produits en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque convention de financement.

4.8 Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

4.9 Frais de fonctionnement

Principe

Une section comptable distincte est utilisée pour valoriser les dépenses communes à toutes les sections. À la date de clôture de chaque exercice, les charges issues de cette section "Fonctionnement" sont réparties entre les autres sections selon des clés de répartition.

Les frais de fonctionnement sont encadrés par la convention d'objectifs et de moyens (COM) signée entre l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE et la DEETS pour trois ans (2023 à 2025). Un avenant a été signé en décembre 2024.

Le niveau des frais de gestion est plafonné au montant de 232 544 €uros, soit un taux accordé de 14,68 % de la dotation annuelle attribuée par FRANCE COMPÉTENCES sur l'exercice 2024.

La répartition des frais de fonctionnement par dispositif a été déterminée sur la base de la méthode historique appliquée.

	PTP	FIPU	TRANSCO	CIF	Total
Clés de répartition par dispositif	91%	2%	2%	5%	100%

- *Répartition par item de la convention d'objectifs et de moyens (dispositif PTP)*

en €uros	Frais de gestion, d'information et de mission				TOTAL
	Frais de gestion administrative des dossiers	Transport, hébergement, restauration des représentants paritaires	Pilotage de projets et de services de proximité, accompagnement des salariés	Frais engagés pour le contrôle qualité	
Résultat fonctionnement	116 142	5 337	89 904	17 622	229 274
Plafonnement	115 662	10 000	89 533	17 349	232 544
Différentiel	-480	4 663	-371	-273	3 270
Taux de frais de fonctionnement réalisé					14,47%

5. Détail des comptes

5.1 Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements des immobilisations durant l'exercice sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations en €uros	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Mise en service immobilisations en cours	Cessions Mises au rebut Réajustements	Valeurs brutes en fin d'exercice	Amortissements cumulés	Valeurs nettes en fin d'exercice
Concessions et droits similaires	4 777	0	0	0	4 777	3 814	963
Sous-total immobilisations incorporelles	4 777	0	0	0	4 777	3 814	963
Installations, agencements et aménagements	36 160	1 351	0	0	37 511	33 328	4 183
Matériels de bureau et informatiques	44 962	0	0	0	44 962	32 206	12 756
Mobilier	39 932	0	0	0	39 932	39 932	0
Sous-total immobilisations corporelles	121 054	1 351	0	0	122 405	105 466	16 939
Dépôts de garantie et cautions	2 940	191	0	0	3 131	0	3 131
Sous-total immobilisations financières	2 940	191	0	0	3 131	0	3 131
TOTAL	128 771	1 542	0	0	130 313	109 280	21 034

Amortissements et dépréciations de l'actif

Les mouvements des amortissements durant l'exercice sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations en €uros	Amortissements au début de l'exercice	Dotations aux amortissements de l'exerice	Reprises sur amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés en fin d'exercice	Amortissement linéaire
Immobilisations incorporelles	3 161	653	0	3 814	
Concessions et droits similaires	3 161	653		3 814	5 ans
Immobilisations corporelles	99 830	5 636	0	105 466	
Installations, agencements et aménagements	32 196	1 133		33 328	10 à 20 ans
Matériels de bureau et informatiques	27 703	4 504		32 206	5 à 10 ans
Mobilier	39 932	0		39 932	Moins de 5 ans
TOTAL	102 990	6 289	0	109 280	

Créance FRANCE COMPÉTENCES

La créance FRANCE COMPÉTENCES (FC) comprend la contribution à recevoir au titre du millésime 2024 relative au PTP pour 869 859 €uros. Les fonds ont été perçus en intégralité en 2025.

Créance TRANSCO

Une nouvelle convention a été signée au titre de l'exercice 2024.

En raison d'annulations d'engagements sur la convention 2021-2022 et de la faible utilisation des conventions 2023 et 2024, la créance TRANSCO a été ajustée en fonction des engagements arrêtés à la clôture 2024. La créance à reverser à l'État est de 132 291 €uros au 31 décembre 2024.

Subventions à recevoir

Il s'agit des subventions à recevoir sur les conventions comme suit :

- 956 211 €uros au titre de la convention FSE 2020-2022. La convention s'est clôturée au 31 décembre 2022 et un bilan final a été déposé en 2023.
- 1 169 471 €uros au titre de la convention FSE 2023. La convention s'est clôturée au 31 décembre 2023 et un bilan intermédiaire a été déposé en mars 2025.
- 75 933 €uros sur la convention avec le Conseil Régional.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5.2 Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Le bilan présente un report à nouveau avant affectation du résultat 2024 créditeur de 581 826 €uros.

La répartition par dispositif est indiquée dans les états financiers par dispositif.

Charges à payer par poste du bilan

La répartition des engagements restant à financer et des charges à payer par dispositif est indiquée dans les états financiers par dispositif.

- *Taux d'annulation*

Le taux d'annulation moyen observé sur les engagements des anciens dispositifs CIF (millésimes 2014 à 2018) était de 15 %.

Le taux d'annulation moyen observé sur les engagements du dispositif CPF pour les millésimes 2020 à 2022 s'élève à 14 %. Le taux d'annulation de 15 % a, par conséquent, été conservé pour la détermination des annulations théoriques sur les engagements de formation du millésime 2024.

5.3 Notes sur le compte de résultat

Produits de formation

- *Contributions de FRANCE COMPÉTENCES au titre du PTP*

La somme de 1 602 890 €uros inscrite en "Concours de FRANCE COMPÉTENCES" correspond au montant des contributions dues au financement du dispositif CPF de transition professionnelle ainsi que de la prévention de l'usure professionnelle (FIPU). Elle se décompose comme suit :

- La dotation prévisionnelle attribuée par FRANCE COMPETENCES s'est élevée à 1 428 377 €uros au titre de l'année 2024. Par mesure de prudence, le montant prévisionnel correspond à 95 % du montant réparti.
- Au vu des versements reçus de FRANCE COMPÉTENCES sur 2025, la dotation à recevoir a été ajustée à hauteur de 156 216 €uros.
- La contribution FIPU attribuée par FRANCE COMPÉTENCES s'élève à 18 297 €uros.

- *Contribution TRANSCO*

La contribution TRANSCO est issue des conventions signées avec l'État en 2021, 2023 et 2024 mobilisant une aide à la formation pour le financement des parcours de transitions collectives des salariés.

La convention signée en 2021 a pris fin au 31 décembre 2022. À la suite de la clôture des dossiers de formation et à la réalisation du bilan final, le produit de formation TRANSCO reconnu sur l'exercice 2024 a été ajusté à hauteur de 23 867 €uros.

La convention signée en 2023 a pris fin au 31 décembre 2023. En raison d'ajustements des montants engagés, le produit de formation TRANSCO reconnu sur l'exercice 2024 est négatif à hauteur de 6 672 €uros.

La convention signée en 2024 a été peu utilisée. Le produit de formation reconnu sur l'exercice 2024 représente 31 641 €uros et a été déterminé sur la base des engagements arrêtés à la clôture 2024.

- *Subventions de formation*

Les engagements relatifs à la convention FSE 2020-2022 ont été arrêtés au 31 décembre 2022. Sur la base du plan de reprise des contrôles de service fait (CSF), le produit de subvention 2024 est négatif à hauteur de 19 009 €uros.

Les engagements relatifs à la convention FSE 2023 ont été arrêtés au 31 décembre 2023. Le produit de subvention reconnu sur l'exercice représente 1 017 151 €uros auxquels s'ajoutent les frais de gestion de 152 320 €uros.

Charges de formation

Les charges au titre du financement des formations se composent des charges décaissées sur l'exercice et de la variation de provisions des engagements de formation.

5.4 Suivi de l'effectif annuel

L'effectif est composé de quatre salariés.

5.5 Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements est considéré comme non significatif.

5.6 Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires pour la certification des comptes se sont élevés à 21 233 €uros sur l'exercice 2024.

6. Éléments hors bilan

Engagements donnés : néant.

Engagements reçus : néant.

7. États financiers par dispositif

7.1 PTP

Bilan actif

ACTIF	31/12/2024 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2023 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 347	3 470	876	1 261
Immobilisations corporelles	111 389	95 974	15 415	16 555
Immobilisations financières	2 850		2 850	2 293
Total I	**118 585**	**99 444**	**19 141**	**20 109**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	869 859		869 859	951 239
Créance Transco	0		0	0
Subventions à recevoir	2 201 674		2 201 674	2 370 757
Autres créances	28 635	15 778	12 857	59 808
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	625 545		625 545	1 243 066
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 142		5 142	881
Total II	**3 730 856**	**15 778**	**3 715 078**	**4 625 751**
TOTAL ACTIF (I+II)	3 849 441	115 222	3 734 219	4 645 860

Bilan passif

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	559 307	1 569 715
Résultat de l'exercice	143 941	-1 010 408
Total I	**703 248**	**559 307**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	0	0
Total II	**0**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques et charges	0	0
Total III	**0**	**0**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	0	0
DETTES D'EXPLOITATION		
Subventions à reverser	0	27 342
Dette envers France Compétences	476 843	476 843
Charges à payer pour engagements de financement de formation	2 473 637	3 509 644
Dettes fournisseurs	44 674	47 851
Dettes fiscales et sociales	35 816	24 873
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	0	0
Total IV	**3 030 970**	**4 086 553**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	3 734 218	4 645 860

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023	Variation	%
Concours de France Compétences	1 584 593	1 743 060	-158 467	-9%
Contribution Transco	0	0	0	N/A
Subventions de formation	998 361	-82 263	1 080 624	-1314%
▫ Fonds Social Européen (FSE)	*998 142*	*26 381*	*971 761*	*3684%*
▫ Etat	*0*	*0*	*0*	*N/A*
▫ Régions	*219*	*-8 537*	*8 756*	*-103%*
▫ Autres (Agefiph)	*0*	*-100 107*	*100 107*	*-100%*
Reprise fonds dédiés	0	105 098	-105 098	-100%
Total I : Produits de formation	**2 582 954**	**1 765 895**	**817 059**	**46%**
Charges de formation	2 193 961	1 974 044	219 917	11%
Reversement France Compétences	0	0	0	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	0	476 843	-476 843	-100%
Reports en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Autres charges de formation	15 778	0	15 778	N/A
Total II : Charges d'activité	**2 209 739**	**2 450 887**	**-241 148**	**-10%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**373 215**	**-684 992**	**1 058 207**	**-154%**
Subvention de fonctionnement	157 258	1 318	155 940	11832%
Transfert de charges	0	0	0	N/A
Reprise de provisions pour risques et charges	0	0	0	N/A
Reprise fonds dédiés	0	1 975	-1 975	-100%
Autres produits	10	1 977	-1 967	-100%
Total IV : Produits de fonctionnement	**157 268**	**5 270**	**151 998**	**2884%**
Achats et charges externes	108 013	97 394	10 620	11%
Impôts et taxes	1 196	525	671	128%
Charges de personnel	271 425	216 639	54 786	25%
Report en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	5 723	6 061	-338	-6%
Autres charges	184	7	178	2693%
Total V : Charges de fonctionnement	**386 541**	**320 624**	**65 917**	**21%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**-229 274**	**-315 355**	**86 081**	**-27%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**143 941**	**-1 000 347**	**1 144 288**	**-114%**
Produits financiers				
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**N/A**
Produits exceptionnels	0	0	0	N/A
Charges exceptionnelles	0	10 061	-10 061	-100%
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**-10 061**	**10 061**	**-12%**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**143 941**	**-1 010 408**	**1 154 349**	**-114%**

Suivi des engagements et des charges à payer

SUIVI DES EFF - PTP

Suivi des EFF	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
EFF à l'ouverture	77 843	220 168	490 826	844 285	2 532 033		4 165 154
Engagements 2024				58 877	11 177	2 689 296	2 759 350
TOTAL I	77 843	220 168	490 826	903 162	2 543 210	2 689 296	6 924 504
REALISATIONS :							
= (+) Paiements des charges de formation	75 857	120 677	167 439	558 559	1 745 502	561 935	3 229 969
= (+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice	1 986	54 458	76 594	93 346	222 680	-	449 064
TOTAL II	77 843	175 135	244 033	651 905	1 968 182	561 935	3 679 033
TOTAL GENERAL (total I - total II)	0	45 033	246 793	251 257	575 027	2 127 361	3 245 471

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS - PTP

Suivi des Engagements de formation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2024	77 843	220 167	393 949	686 194	2 131 491		3 509 644
Engagements bruts 2024				58 877	11 177	2 689 296	2 759 350
Taux d'annulation moyen						15%	
Annulations théoriques sur Engagements 2024						403 394	403 394
Provisions / engagements	77 843	220 167	393 949	745 071	2 142 668	2 285 902	5 865 600
Paiement des charges de formation	75 857	120 677	167 439	558 559	1 745 502	561 935	3 229 969
Annulations	1 986	54 458	11 915	68 928	24 707	-	161 994
Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	45 032	214 595	117 584	372 458	1 723 967	2 473 637

7.2 FIPU

Bilan actif

ACTIF	31/12/2024 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2023 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	96	76	19	
Immobilisations corporelles	2 448	2 109	339	
Immobilisations financières	63		63	
Total I	2 606	2 186	421	
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	0		0	
Créance Transco	0		0	
Subventions à recevoir	0		0	
Autres créances	148		148	
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	13 897		13 897	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	113		113	
Total II	14 158	0	14 158	
TOTAL ACTIF (I+II)	16 764	2 186	14 579	

Bilan passif

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	0	
Résultat de l'exercice	-8 159	
Total I	**-8 159**	
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	0	
Total II	**0**	
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques et charges	0	
Total III	**0**	
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	0	
DETTES D'EXPLOITATION		
Subventions à reverser	0	
Dette envers France Compétences	2 900	
Charges à payer pour engagements de financement de formation	18 068	
Dettes fournisseurs	982	
Dettes fiscales et sociales	787	
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	0	
Total IV	**22 737**	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	14 578	

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023	Variation	%
Concours de France Compétences	18 297		18 297	N/A
Contribution Transco	0		0	N/A
Subventions de formation	0		0	N/A
Reprise fonds dédiés	0		0	N/A
Total I : Produits de formation	**18 297**		**18 297**	**N/A**
Charges de formation	18 068		18 068	N/A
Reversement France Compétences	0		0	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	0		0	N/A
Reports en fonds dédiés	0		0	N/A
Autres charges de formation	0		0	N/A
Total II : Charges d'activité	**18 068**		**18 068**	**N/A**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**229**		**229**	**N/A**
Subvention de fonctionnement	108		108	N/A
Transfert de charges	0		0	N/A
Reprise de provisions pour risques et charges	0		0	N/A
Reprise fonds dédiés	0		0	N/A
Autres produits	0		0	N/A
Total IV : Produits de fonctionnement	**108**		**108**	**N/A**
Achats et charges externes	2 374		2 374	N/A
Impôts et taxes	26		26	N/A
Charges de personnel	5 965		5 965	N/A
Report en fonds dédiés	0		0	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	126		126	N/A
Autres charges	4		4	N/A
Total V : Charges de fonctionnement	**8 495**		**8 495**	**N/A**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**-8 388**		**-8 388**	**N/A**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**-8 159**		**-8 159**	**N/A**
Produits financiers				
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**0**		**0**	**N/A**
	0			
Produits exceptionnels	0		0	N/A
Charges exceptionnelles	0		0	N/A
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**		**0**	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**-8 159**		**-8 159**	**N/A**

Suivi des engagements et des charges à payer

Suivi des EFF	2024	TOTAL
EFF à l'ouverture		**0**
Engagements 2024	21 256	**21 256**
TOTAL I	21 256	21 256
REALISATIONS :		
¤ **(+) Paiements des charges de formation**		**0**
¤ **(+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice**		**0**
TOTAL II	0	0
TOTAL GENERAL (total I - total II)	21 256	21 256

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS : FIPU

Suivi des Engagements de formation	2024	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2024		
Engagements bruts 2024	21 256	**21 256**
Taux d'annulation moyen	15%	-
Annulations théoriques sur Engagements 2024	3 188	3 188
Provisions / engagements	18 068	18 068
Paiement des charges de formation		-
Annulations		-
Charges à payer pour engagements de financement de formation	18 068	18 068

7.3 TRANSCO

Bilan actif

ACTIF	31/12/2024 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2023 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	96	76	19	32
Immobilisations corporelles	2 448	2 109	339	424
Immobilisations financières	63		63	59
Total I	**2 606**	**2 186**	**421**	**516**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	0		0	0
Créance Transco	0		0	0
Subventions à recevoir	0		0	16
Autres créances	148		148	1 534
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	172 518		172 518	269 867
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	113		113	23
Total II	**172 779**	**0**	**172 779**	**271 439**
TOTAL ACTIF (I+II)	175 385	2 186	173 200	271 955

Bilan passif

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	951	78 093
Résultat de l'exercice	6 546	-77 142
Total I	**7 497**	**951**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	0	0
Total II	**0**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques et charges	0	0
Total III	**0**	**0**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	0	0
DETTES D'EXPLOITATION		
Dette à reverser - Transco	132 292	134 978
Reversement France Compétences	0	0
Charges à payer pour engagements de financement de formation	31 641	134 161
Dettes fournisseurs	982	1 227
Dettes fiscales et sociales	787	638
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	0	0
Total IV	**165 702**	**271 003**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	173 199	271 954

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023	Variation	%
Concours de France Compétences	0	0	0	N/A
Contribution Transco	48 836	-33 982	82 818	-244%
Subventions de formation	0	0	0	N/A
Reprises de provisions	0	0	0	N/A
Total I : Produits de formation	**48 836**	**-33 982**	**82 818**	**-244%**
Charges de formation	48 136	23 092	25 044	108%
Reversement France Compétences	0	0	0	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	0	0	0	N/A
Reports en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Autres charges de formation	0	0	0	N/A
Total II : Charges d'activité	**48 136**	**23 092**	**25 044**	**108%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**700**	**-57 074**	**57 774**	**-101%**
Subvention de fonctionnement	14 342	-11 690	-15 483	-52%
Transfert de charges	0	0	-1	-100%
Reprises de provision pour risques et charges	0	0	0	N/A
Reprise fonds dédiés	0	51	0	N/A
Autres produits	0	51	-6	-96%
Total IV : Produits de fonctionnement	**14 342**	**-11 589**	**25 931**	**-224%**
Achats et charges externes	2 374	2 497	59	3%
Impôts et taxes	26	13	-1	-5%
Charges de personnel	5 965	5 555	-744	-11%
Report en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	126	155	-74	-37%
Autres charges	4	0	4	1759%
Total V : Charges de fonctionnement	**8 495**	**8 221**	**274**	**3%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**5 846**	**-19 810**	**25 656**	**-130%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**6 546**	**-76 884**	**83 430**	**-109%**
Produits financiers				
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**N/A**
Produits exceptionnels	0	0	-297	-100%
Charges exceptionnelles	0	258	-2 884	-100%
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**-258**	**258**	**-100%**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**6 546**	**-77 142**	**83 688**	**-108%**

Suivi des engagements et des charges à payer

SUIVI DES EFF : TRANSCO

Suivi des EFF	2022	2023	2024	TOTAL
EFF à l'ouverture	161 786	38 435		**200 221**
Engagements 2024			37 225	**37 225**
TOTAL I	161 786	38 435	37 225	237 446
REALISATIONS :				
▫ (+) Paiements des charges de formation	126 981	23 675	-	**150 656**
▫ (+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice	34 805	14 760	-	**49 565**
TOTAL II	161 786	38 435	0	200 221
TOTAL GENERAL (total I - total II)	0	0	37 225	37 225

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS : TRANSCO

Suivi des Engagements de formation	2022	2023	2024	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2023	103 814	30 347		**134 161**
Engagements bruts 2024			37 225	**37 225**
Taux d'annulation moyen			15%	
Annulations théoriques sur engagements 2024			5 584	**5 584**
Provisions / engagements	103 814	30 347	31 641	165 802
Paiement des charges de formation	126 981	23 675	-	**150 656**
Annulations	(23 167)	6 672	-	**-16 495**
Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	(0)	31 641	31 641

7.4 CIF

Bilan actif

ACTIF	31/12/2024 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2023 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	239	191	48	323
Immobilisations corporelles	6 120	5 273	847	4 245
Immobilisations financières	157		157	588
Total I	6 516	5 464	1 052	5 156
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	0	0	0	0
Créance Transco	0	0	0	0
Subventions à recevoir	0	0	0	160
Autres créances	370	0	370	15 335
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	185 247	0	185 247	362 639
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	283	0	283	226
Total II	185 900	0	185 900	378 360
TOTAL ACTIF (I+II)	192 415	5 464	186 951	383 516

Bilan passif

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	21 568	-250 509
Résultat de l'exercice	-17 520	272 077
Total I	**4 048**	**21 568**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	0	0
Total II	**0**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	0	0
Total III	**0**	**0**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	0	0
DETTES D'EXPLOITATION		
Reversement France Compétences	0	0
Charges à payer pour engagements de financement de formation	178 481	343 301
Dettes fournisseurs	2 455	12 270
Dettes fiscales et sociales	1 968	6 378
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	0	0
Total IV	**182 904**	**361 948**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	186 952	383 516

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023	Variation	%
Concours de France Compétences	0	0	0	N/A
Contribution Transco	0	0	0	N/A
Subventions de formation	0	0	0	N/A
Reprises de provisions	0	0	0	N/A
Total I : Produits de formation	**0**	**0**	**0**	**N/A**
Charges de formation	-3 449	-355 055	351 606	-99%
Reversement France Compétences	0	0	0	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	0	0	0	N/A
Reports en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Autres charges de formation	0	0	0	N/A
Total II : Charges d'activité	**-3 449**	**-355 055**	**351 606**	**-99%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**3 449**	**355 055**	**-351 606**	**-99%**
Subvention de fonctionnement	269	800	-531	-66%
Transfert de charges	0	0	0	N/A
Reprises de provision pour risques et charges	0	0	0	N/A
Reprise fonds dédiés	0	506	-506	-100%
Autres produits	1	507	-506	-100%
Total IV : Produits de fonctionnement	**270**	**1 813**	**-1 544**	**-85%**
Achats et charges externes	5 935	24 973	-19 038	-76%
Impôts et taxes	66	135	-69	-51%
Charges de personnel	14 913	55 548	-40 635	-73%
Report en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	314	1 554	-1 240	-80%
Autres charges	10	2	8	499%
Total V : Charges de fonctionnement	**21 239**	**82 211**	**-60 973**	**-74%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**-20 969**	**-80 398**	**59 429**	**-74%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**-17 520**	**274 657**	**-292 177**	**-106%**
Produits financiers				
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**N/A**
Produits exceptionnels	0	0	0	N/A
Charges exceptionnelles	0	2 580	-2 580	-100%
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**-2 580**	**2 580**	**-100%**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**-17 520**	**272 077**	**-289 597**	**-106%**

Suivi des engagements et des charges à payer

SUIVI DES EFF - CIF

Suivi des EFF	Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
EFF à l'ouverture	343 300							343 300
Engagements 2024	-							-
TOTAL I	343 300							343 300
REALISATIONS :								
= (+) Palements des charges de formation	164 671							164 671
= (+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice	148							148
TOTAL II	164 819							164 819
TOTAL GENERAL (total I - total II)	178 481							178 481

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS - CIF

Suivi des Engagements de formation	Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2024	343 300							343 300
Engagements bruts 2024	-							-
Taux d'annulation moyen	-							-
Annulations théoriques sur engagements 2024	-							-
Provisions / engagements	343 300	0	0	0	0			343 300
Paiement des charges de formation	164 671							164 671
Annulations	148							148
Charges à payer pour engagements de financement de formation	178 481	0	0	0	0			178 481